

**Liste des délibérations examinées
Conseil du 10 mars 2025**

1 - DIRECTION GENERALE			
Dél	1-2025	Désignation du secrétaire de séance	ACTE
Dél	2-2025	Annulation de la délibération n° 99-2021 d'installation d'une déléguée suppléante pour la commune d'Heucourt-Croquoison	APPROUVE
Dél	3-2025	Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'Heucourt-Croquoison	ACTE
Dél	4-2025	Annulation de la délibération 144-2024 d'installation de deux délégués communautaires titulaire et suppléant pour la commune de Lignières-Châtelain	APPROUVE
Dél	5-2025	Installation de deux nouveaux délégués pour la commune de Lignières-Châtelain	ACTE
Dél	6-2025	Restitution des informations des bureaux communautaires des 3 février et 3 mars et des marchés attribués	ACTE
Dél	7-2025	Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024	APPROUVE
2 – BUDGET / FINANCES			
Dél	8-2025	Débat d'Orientations Budgétaires 2025	APPROUVE
Dél	9-2025	Fiscalité (CFE) de zone sur les ZAC de la Mine d'or et du Bosquel	APPROUVE
Dél	10-2025	Reversement obligatoire de la compensation de la part salaire (CPS) de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2024 (art. L.5211-32 du CGCT).	APPROUVE
Dél	11-2025	Effacement de dettes	APPROUVE
Dél	12-2025	Budget principal 2024 : Restitution de la décision modificative n° 5 (Virement de crédit)	APPROUVE
Dél	13-2025	Crèche associative Sucre d'Orge de Conty	APPROUVE
Dél	14-2025	Retrait de Somme Numérique	APPROUVE
4 – URBANISME			
Dél	15-2025	Arrêt de la participation de la CC2SO au financement de l'instruction des autorisations d'urbanisme.	APPROUVE
5 –SCOLAIRE			
Dél	16-2025	Transfert d'une classe du RPI de Gauville à Lignières-Châtelain	APPROUVE
Dél	17-2025	Participation aux frais de scolarité pour les enfants hors CC2SO	APPROUVE
6 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL			
Dél	18-2025	Réponse à l'appel à projet « Projet d'Envergure Régionale »	APPROUVE
7 – RESSOURCES HUMAINES			
Dél	19-2025	Prise en charge de la formation de Maître-Nageur Sauveteur	APPROUVE
8 – VOIRIE			
Dél	20-2025	Fonds de concours	APPROUVE

Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 86
Nombre de votants : 88

Objet :

DIRECTION GENERALE

Désignation d'un(e)
secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 81

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick). 5

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine). 2

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, DOMISSE Thibaut, MOUTON Valérie, GREVIN Cécile, DARSIN Didier, LEFEVRE André, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, AUZOU Emmanuel, HESSE Hervé, 59

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance,

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** en qualité de secrétaire de séance Madame PERONNE Michèle, commune d'ORESMAUX.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSES



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 86
Nombre de votants : 88

Objet :

DIRECTION GENERALE

Annulation de la délibération
n°99-2021 d'installation d'une
déléguée suppléante pour la
commune
de Heucourt-Croquoison.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 81

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick). 5

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine). 2

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, DOMISSE Thibaut, MOUTON Valérie, GREVIN Cécile, DARSIN Didier, LEFEVRE André, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, AUZOU Emmanuel, HESSE Hervé, 59

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que par correspondance de Monsieur le préfet en date du 20 janvier 2025, il nous est demandé de retirer la délibération n°99/2021 ayant trait à l'installation de la déléguée suppléante de la commune d'Heucourt-Croquoison (Mme Corinne GRICOURT), celle-ci ne respectant pas les termes de la réglementation en vigueur.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **85 voix POUR, 2 voix CONTRE** (VAQUER Florence, SIMON André),

- **APPROUVE** l'annulation de la délibération n°99/2021 du 6 septembre 2021 ayant trait à l'installation de Madame GRICOURT Corinne en tant que déléguée suppléante de la commune d'Heucourt-Croquoison.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 86
Nombre de votants : 88

Objet :

DIRECTION GENERALE

Installation d'un nouveau
délégué suppléant pour
la commune
de Heucourt-Croquoison.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, Ternois Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 81

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick). 5

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine). 2

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, DOMISSE Thibaut, MOUTON Valérie, GREVIN Cécile, DARSIN Didier, LEFEVRE André, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, AUZOU Emmanuel, HESSE Hervé, 59

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'installation de Monsieur Paul NOTERMAN dans ses fonctions de délégué suppléant en remplacement de Madame Corinne GRICOURT (installée à tort) pour la commune de Heucourt-Croquoison.

Le Conseil Communautaire déclare installer dans ses fonctions Monsieur Paul NOTERMAN, délégué suppléant de la commune d'HEUCOURT-CROQUOISON.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147

Membres présents : 88

Nombre de votants : 90

Objet :

DIRECTION GENERALE

Annulation de la délibération
n°144-2024 d'installation
de deux délégués
communautaires titulaire et
suppléant pour la commune
de Lignières-Châtelain.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLEN Jean-Claude. 83

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick). 5

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine). 2

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, DOMISSE Thibaut, MOUTON Valérie, GREVIN Cécile, LEFEVRE André, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, HESSE Hervé DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, AUZOU Emmanuel, 57

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que par correspondance de Monsieur le préfet en date du 20 janvier 2025, il nous est demandé de retirer la délibération n°144-2024 ayant trait à l'installation des délégués titulaire et suppléant de la commune de Lignières-Châtelain, celle-ci ne respectant pas les termes de la réglementation en vigueur pour le nouveau délégué suppléant (M. Yannick DESPLAINS).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **83 voix POUR, 2 voix CONTRE** (VAQUER Florence, SIMON André),

- **APPROUVE** l'annulation de la délibération n°144/2024 du 4 novembre 2024 ayant trait à l'installation des délégués titulaire et suppléant de la commune de Lignières-Châtelain.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSES



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 88
Nombre de votants : 90

Objet :

DIRECTION GENERALE

Installation de deux délégués
communautaires pour la
commune de Lignières-
Châtelain.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, Ternois Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLEN Jean-Claude. 83

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick). 5

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine). 2

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, DOMISSE Thibaut, MOUTON Valérie, GREVIN Cécile, LEFEVRE André, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, HESSE Hervé DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, AUZOU Emmanuel, 57

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la nouvelle installation de Monsieur Jean-Michel NOBLECOURT dans ses fonctions de délégué titulaire en remplacement de Mme Michèle STAMPER et à l'installation de Monsieur Adrien CRETE dans ses fonctions de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Yannick DESPLAINS (installé à tort) pour la commune de Lignières-Châtelain.

Le Conseil Communautaire déclare installer pour la commune de Lignières-Châtelain :

- Monsieur Jean-Michel NOBLECOURT dans ses fonctions de délégué titulaire en remplacement de Mme Michèle STAMPER
- Monsieur Adrien CRETE dans ses fonctions de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Yannick DESPLAINS.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 88
Nombre de votants : 90

Objet :

DIRECTION GENERALE

Restitution des informations
des bureaux communautaires
et des marchés attribués.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLEN Jean-Claude. 83

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick). 5

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine). 2

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, DOMISSE Thibaut, MOUTON Valérie, GREVIN Cécile, LEFEVRE André, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, HESSE Hervé DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, AUZOU Emmanuel, 57

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations ci-dessous :

BUREAU du 03/02/2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Un montant total de 33 245 € de subventions a été attribué à 12 foyers ainsi que le versement de la somme de 218 301 € au titre de la caisse d'avance à 4 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention d'un montant de 40 867 € a été sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France au titre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle) dans le cadre de l'installation d'une pompe à chaleur sur champ de sondes au RPC de Oisemont.

BUREAU du 03/03/2025

BUDGET/FINANCES

La modification du règlement intérieur des marchés publics a été approuvée.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

- Un montant total de 5 978 € de subventions a été attribué à 3 foyers ainsi que le versement de la somme de 38 500 € au titre de la caisse d'avance à 1 foyer dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).
- Un montant total de 5 700 € de subventions a été attribué à 3 associations dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux initiatives à destination des jeunes ».

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Programme Concerté pour l'Eau 2025-2027 a été approuvé afin de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour réaliser des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

VOIRIE/CONVENTIONS DE MANDATS

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Lafresguimont-Saint-Martin donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux rue de Charny à Montmarquet pour un montant de 700 € TTC
- Beaucamps-le-Vieux donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Laboissière pour un montant de 47 000 € TTC
- Hornoy-le-Bourg donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue des Haha pour un montant de 6 000 € TTC
- Gauville donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux d'accessibilité à la mairie, de stationnement, d'écluses sur RD et de sente piétonne pour un montant TTC de 120 000 € TTC
- Airaines donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de trottoirs et assainissement pluvial rue du Colonel Polidori pour un montant TTC de 5 300 € TTC
- Fossemanant donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de sécurisation (3 plateaux) pour un montant de 3 100 € TTC
- Bermesnil donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de stationnement devant le cimetière pour un montant de 10 600 € TTC
- Ô-de-Selle donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux en accotement au niveau de l'ouvrage d'art de Neuville-les-Loeuilly pour un montant de 234 € TTC.

MARCHES

- Marché 08-2024 : Conty Reconstruction de bâtiments intercommunautaires sinistrés
 - Avenant n°1 TH Couleur lot 9 Peinture : 2 530 € HT

- Marché 21-2024 : Création d'un accueil périscolaire et d'un restaurant scolaire à Liomer
 - Attribution lot 1 - Gros œuvre étendu – charpente - bardage bois – façades - carrelage : JPL GC Ets de LHOTELLIER BATIMENT pour 435 151.36 € HT
 - Gré à gré - attribution lot 2 Couverture : DELAFORGE pour 72 741.77 € HT
 - Attribution lot 6 - Traitement et revêtements de sols – faïence : MUR ET SOL pour 14 145.36 € HT

- Marché 14-2023 : Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil
 - Avenant n°1 Maquigny lot 9 Electricité : 19 990 € HT

- Marché 22-2024 : Acquisition et livraison de matériel informatique
 - Attribution : DECLIC INFO pour 46 064.50 € HT

- Marché 22-2023 : Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil
 - Avenant n°1 lot 12 VRD pour 14 640 € HT Entreprise AEVA
 - Avenant n°1 Lot 1 Démolition gros œuvre pour 23 000 € HT Entreprise Inov construction

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 93
Nombre de votants : 95

Objet :

DIRECTION GENERALE

Approbation du procès-verbal
du 16 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLEN Jean-Claude, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, HESSE Hervé, DEMARQUET Jean-Pierre.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, DOMISSE Thibaut, MOUTON Valérie, GREVIN Cécile, LEFEVRE André, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, AUZOU Emmanuel.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par **88 voix POUR**,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2024.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

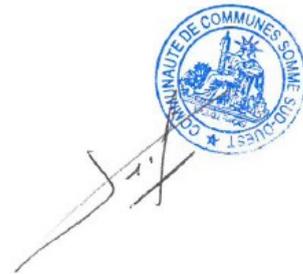
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la
convocation :
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 102
Nombre de votants : 107

Objet :

BUDGET/FINANCES

Débat d'Orientations
Budgétaires 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLEN Jean-Claude, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, HESSE Hervé, DEMARQUET Jean-Pierre, QUIGNON François, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DOMISSE Thibaut, GREVIN Cécile, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, LECLERCQ Marc-Antoine, LEFEVRE André.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que le Débat d'Orientations Budgétaires est imposé par la Loi 92-125 du 6.02.1992 pour les E.P.C.I. comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il s'agit donc pour la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest d'une démarche emprunte de transparence visant à faciliter l'élaboration du budget primitif.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré par **107 voix POUR**,

- **ACTE** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 102
Nombre de votants : 107

Objet :

BUDGET/FINANCES

Fiscalité (CFE) de zone
sur les ZAC du Bosquel et de la
Mine d'Or (Croixrault/Thieulloy-
l'Abbaye).

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLEN Jean-Claude, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, HESSE Hervé, DEMARQUET Jean-Pierre, QUIGNON François, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DOMISSE Thibaut, GREVIN Cécile, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, LECLERCQ Marc-Antoine, LEFEVRE André.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que comme il l'est précisé dans les statuts de la CC2SO validés par la préfecture de la Somme le 22 décembre 2016, le développement économique est une compétence obligatoire de l'EPCI.

La collectivité travaille à l'aménagement des Zones d'Aménagement Concerté de la Mine d'or sur les communes de Croixrault – Thieulloy-l'Abbaye et du Bosquel pour permettre l'accueil de projets sur lesdites zones.

Plusieurs projets sont sur le point d'émerger et il convient de s'assurer que la fiscalité de zone s'applique bien sur les deux ZAC du territoire et d'instaurer la fiscalité professionnelle de zone à un taux de 25,09% sur les ZAC de la Mine d'Or de Croixrault-Thieulloy-l'Abbaye et sur la ZAC du Bosquel pour les parcelles cadastrales suivantes :

- Commune de Croixrault : parcelles ZM 11 ; ZM 44 ; ZM 43 ; ZM 42 ; ZM16 ; ZM 36 ; ZN45 ; ZN46 ; ZN47 ; ZN48 ; ZN50 ; ZN53 ; ZN54 ; ZN57 ; ZN24 ; ZN26 ; ZN28 ; ZN30 ; ZN15 ; ZO 33 ; ZO35 ; ZO09 ; ZO08 ; ZO31 ; ZD55 ; ZD41 ; ZD32 ; ZD31 ; ZD30 ; ZD29 ; ZD27 ; ZD28 ; ZD26 ; ZD25.
- Commune de Thieulloy-l'Abbaye : parcelles ZO 13 ; ZO 22 ; ZO 23.
- Commune du Bosquel : parcelles ZC53 ; ZC16 ; ZC17 ; ZC18 ; ZC20 ; ZC19 ; ZC26 ; ZC27 ; ZC29 ; ZC30 ; ZC22 ; ZC23 ; ZC33 ; ZC40.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **97 voix POUR, 2 CONTRE** (PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume) et **1 ABSTENTION** (PIZZAFERRI Nathalie),

- **APPROUVE** l'instauration de la fiscalité professionnelle de zone au taux de 25.09% sur lesdites ZAC du Bosquel et de la Mine d'Or de Croixrault - Thieulloy-l'Abbaye.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 103
Nombre de votants : 108

Objet :

BUDGET/FINANCES

Reversement obligatoire de la
compensation de la part salaire
(CPS) de la taxe professionnelle
des communes
pour l'année 2024.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLEN Jean-Claude, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, HESSE Hervé, DEMARQUET Jean-Pierre, QUIGNON François, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DOMISSE Thibaut, GREVIN Cécile, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, LECLERCQ Marc-Antoine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut).

Etaients absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que la Compensation de la Part Salaires (CPS) est une composante de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle en 1999.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CPS est attribuée aux EPCI à fiscalité propre, au sein de la dotation de compensation. Par conséquent, en 2024, aucune commune appartenant à un EPCI à fiscalité propre, quel que soit son régime fiscal, n'a perçu d'attribution au titre de la "part CPS" au sein de sa dotation forfaitaire. Ce mécanisme a donc eu pour conséquence une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette "remontée" de leur part CPS à leur EPCI d'appartenance. Toutefois, le 4^o du V de l'article 240 de la Loi de Finances pour 2024, codifié à l'article L.5211-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit un reversement obligatoire de l'EPCI au bénéfice desdites communes qu'il convient d'acter par délibération.

Les attributions individuelles 2024 au titre du reversement de la part CPS pour les communes de la CC2SO sont les suivantes :

AIRAINES	37 204,00 €
ALLERY	10 052,00 €
ANDAINVILLE	211,00 €
ARGUEL	166,00 €
AUMATRE	196,00 €
BACOUËL-SUR-SELLE	17 239,00 €
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	59 336,00 €
BELLEUSE	1 676,00 €
BELLOY-SAINT-LEONARD	510,00 €
BERGICOURT	523,00 €
BERMESNIL	320,00 €
BLANGY-SOUS-POIX	228,00 €
BOSQUEL	4 511,00 €
BOUGAINVILLE	214,00 €
BRASSY	622,00 €
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	1 610,00 €
BROCOURT	7 347,00 €
CAMPS-EN-AMIENOIS	4 312,00 €
CAULIERES	2 462,00 €
CERISY-BULEUX	4 399,00 €
CONTRE	396,00 €
CONTY	49 951,00 €
COURCELLES-SOUS-THOIX	1 968,00 €
CROIXRAULT	2 801,00 €
EPAUMESNIL	120,00 €
EQUENNES-ERAMECOURT	5 289,00 €
ESSERTAUX	247,00 €
FAMECHON	2 601,00 €
FLEURY	3 282,00 €
FLUY	1 912,00 €
FORCEVILLE-EN-VIMEU	670,00 €
FOURCIGNY	371,00 €

FRAMICOURT	397,00 €
FRESNES-TILLOLOY	722,00 €
FRESNOY-AU-VAL	1 566,00 €
GUIZANCOURT	890,00 €
HESCAMPS	594,00 €
HORNOY-LE-BOURG	22 618,00 €
LACHAPELLE	334,00 €
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	2 750,00 €
LIGNIERES-CHATELAIN	4 427,00 €
LIOMER	7 967,00 €
Ô-DE-SELLE	17 982,00 €
MARLERS	2 029,00 €
MOLLIENS-DREUIL	5 579,00 €
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	825,00 €
NAMPS-MAISNIL	11 022,00 €
NEUVILLE-AU-BOIS	150,00 €
NEUVILLE-COPPEGUEULE	6 366,00 €
OISSY	3 235,00 €
ORESMAUX	2 645,00 €
PLACHY-BUYON	3 355,00 €
POIX-DE-PICARDIE	137 443,00 €
PROUZEL	6 081,00 €
QUESNOY-SUR-AIRAINES	186,00 €
QUEVAUVILLERS	16 987,00 €
RAMBURES	4 398,00 €
RIENCOURT	179,00 €
SAINT-AUBIN-RIVIERE	2 859,00 €
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	5 899,00 €
SAINT-MAULVIS	819,00 €
SENARPONT	12 242,00 €
TAILLY	668,00 €
THIEULLOY-L'ABBAYE	958,00 €

TRANSLAY	2 243,00 €
VELENNES	1 227,00 €
VILLEROY	105,00 €

WARLUS	2 249,00 €
TOTAL =	512 742,00 €

L'assemblée est invitée à autoriser son Président à procéder au reversement des montants dus aux communes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **96 voix POUR, 1 CONTRE** (CAUX Gaël) et **6 ABSTENTIONS** (RIMBERT Patrick, MARTIN Christophe, STOTER Jean-Jacques, BRUTELLE Hervé, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LEFEUVRE Jannick),

- **AUTORISE** le Président à procéder au reversement des montants dus aux communes figurant dans le tableau ci-dessus au titre du reversement de la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président
Alain DESFOSSES



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147

Membres présents : 103

Nombre de votants : 108

Objet :

BUDGET/FINANCES

Effacement de dettes

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLET Jean-Claude, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, HESSE Hervé, DEMARQUET Jean-Pierre, QUIGNON François, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DOMISSE Thibaut, GREVIN Cécile, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, LECLERCQ Marc-Antoine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'assemblée que Madame la Trésorière de Poix-de-Picardie a demandé des effacements de dettes pour un montant total s'élevant à 1 330.26 € réparti comme suit :

PRINCIPAL	SPAC	SPANC	REOM		
	110,84 €			Au 6542	Année 2024
248,00 €	28,52 €			Au 6542	Années 2023 et 2024
		101,18 €	841,72 €	Au 6542	Années 2012 à 2014
248,00 €	139,36 €	101,18 €	841,72 €		

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces demandes.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **85 voix POUR, 7 voix CONTRE** (BAILLEUL Dominique, LEJEUNE Denis, CAUX Gaël, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DEVAUX Ginette, PRAT Philippe, RENAUX Jean-Michel) et **7 ABSENTIONS** (BLONDIN David, NOBLECOURT Jean-Michel, MISSIAEN Maryse, MARTIN Christophe, CROSNIER Gérard, BRUTELLE Hervé, WARNAULT Jack),

- **APPROUVE** les demandes d'effacement de dettes présentées pour un montant de 1 330.26 €.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 103
Nombre de votants : 108

Objet :

BUDGET/FINANCES

Budget principal 2024 :
Restitution de la décision
modificative n° 5 (Virement de
crédit).

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, LEGRAND Anne, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DARSIN Didier, QUILLET Jean-Claude, MICHAUX Colette, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, HESSE Hervé, DEMARQUET Jean-Pierre, QUIGNON François, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DOMISSE Thibaut, GREVIN Cécile, GOETHALS Eddy, NOBLECOURT Jean-Michel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, LECLERCQ Marc-Antoine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution suivante : envoi au contrôle de légalité de la DM n°5 – Budget principal d'un montant de 513 000 €.

CC SOMME SUD OUEST - CC2SO PRINCIPAL DM 2024 Décision Modificative n°5

04/02/2025	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°5 (virement de crédit)

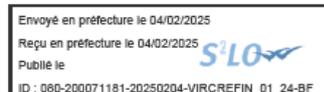
Description : Virement interne 1 de 2024

date de délibération : 04/02/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 014 7498 020 /NONAFF	513 000,00		
D F 65 65888 020 /NONAFF		513 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		513 000,00
	Réductions		513 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	513 000,00
Solde Réductions	513 000,00
Ouv. - Réd.	



Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
PERONNE Michèle



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSES



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 109

Objet :

BUDGET / FINANCES

Crèche associative Sucres
d'Orge de Conty.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN Jean-Claude, MELLIER Martine, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean),

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel)

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la Présidente de l'association gestionnaire de la crèche Sucres d'Orge de Conty, par mail en date du 4 février 2025, nous informait que l'association allait « déposer le bilan ».

Le 4 mars, le Tribunal judiciaire a ordonné une réouverture des débats et convoque la CC2SO pour une audience le 1^{er} avril prochain. Le Président devra donc faire part du positionnement de la CC2SO sur l'avenir de cette structure.

Les délégués sont invités à se prononcer sur la position à tenir auprès du tribunal. Souhaitent-ils que la CC2SO se positionne en faveur de la reprise de cette structure ?

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **1 voix POUR, 92 CONTRE** (MICHAUX Colette, BAYART Dominique, LEFEUVRE Jannick, BOURGOIS Nicolas, BON Linda, HEBERT Thierry, DEMARQUET Jean-Pierre, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MOREL Claude, de WAZIERS Isabelle, CAUX Gaël, DARSIN Didier, FROIDURE James, DUBOS Philippe, PERONNE Michèle, CHOPIN Jean-Pierre, DOMISSE Thibaud, BOUCRY Firmin, WARNAULT Jack, RICOUART Jean-Pierre, PIZZAFERRI Nathalie, QUILLET Jean-Claude, LEJEUNE Denis, POIRE Jean-Paul, HOUAS Jean-Claude, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, BOUTHORS Didier, MISSIAEN Maryse, ROUZAUD Jean-Marie, BRUTELLE Hervé, BULCOURT Marc, DEVERITE Françoise, DELAIRE Rose-France, LEGRAND Anne, VUE Fabrice, LECLERCQ Geneviève, MOUTON Valérie, TRABOUILLET Romuald, VASSEUR Dany, CALIPPE Alain, DUFOUR Guy, DESFOSSÉS Alain, BOUTON Pascal, CUVILLIER Guillaume, BEAUCOURT Céline, GOETHALS Eddy, FERTEL Nicole, GENTY Marcel, LEPINE Patrick, THIVERNY François, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BLONDIN David, SIMON André, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DUSSUELLE Dominique, GERAUX Christophe, CHELLE POIRET Sabine, ROUSSEL Alain, ESCARD Marie-Elisabeth, FACQUET Agnès, CHARBONNIER Sylvain, PRAT Philippe, PREMMEREUR Patricia, LEFEBVRE Grégory, GUILBERT Francis, PADE Laurence, PILLON Philippe, LENGLET Xavier, RENAUX Jean-Michel, AUZOU Emmanuel, D'HOINE Catherine, MALIVOIR Marcel, TERNOIS Jocelyne, GAMBIER Mariel, HESSE Hervé, QUEVAUVILLERS Louis, NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, VAQUER Florence, HETROY Maxime, BOURGOIS Alexis, DEVAUX Ginette, HUYON Jean-Luc, DUCROCQ Sylvie, NOBLECOURT Jean-Michel, NOSKOWIAK Claude, DECAMPS Patrice, ROUX Alain, ROBITAILLE Pierre) et **3 ABSTENTIONS** (CLABAULT Lionel, de PALMAERT Yolaine, GUILLAIN Lionel),

- **REFUSE** la reprise de la crèche associative Sucres d'Orge par la CC2SO.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 109

Objet :

BUDGET / FINANCES

Annule et remplace
la Dél 013/2025.

Crèche associative Sucres
d'Orge de Conty.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, Ternois Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THULLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel),

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la Présidente de l'association gestionnaire de la crèche Sucres d'Orge de Conty, par mail en date du 4 février 2025, nous informait que l'association allait « déposer le bilan ».

Le 4 mars, le Tribunal judiciaire a ordonné une réouverture des débats et convoque la CC2SO pour une audience le 1^{er} avril prochain. Le Président devra donc faire part du positionnement de la CC2SO sur l'avenir de cette structure.

Les délégués sont invités à se prononcer sur la position à tenir auprès du tribunal. Souhaitent-ils que la CC2SO se positionne en faveur de la reprise de cette structure ?

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **1 voix POUR, 92 CONTRE** (MICHAUX Colette, BAYART Dominique, LEFEUVRE Jannick, BOURGOIS Nicolas, BON Linda, HEBERT Thierry, DEMARQUET Jean-Pierre, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MOREL Claude, de WAZIERS Isabelle, CAUX Gaël, DARSIN Didier, FROIDURE James, DUBOS Philippe, PERONNE Michèle, CHOPIN Jean-Pierre, DOMISSE Thibaud, BOUCRY Firmin, WARNAULT Jack, RICOUART Jean-Pierre, PIZZAFERRI Nathalie, QUILLET Jean-Claude, LEJEUNE Denis, POIRE Jean-Paul, HOUAS Jean-Claude, QUIGNON François, LECLERCQ Marc-Antoine, BOUTHORS Didier, MISSIAEN Maryse, ROUZAUD Jean-Marie, BRUTELLE Hervé, BULCOURT Marc, DEVERITE Françoise, DELAIRE Rose-France, LEGRAND Anne, VUE Fabrice, LECLERCQ Geneviève, MOUTON Valérie, TRABOUILLET Romuald, VASSEUR Dany, CALIPPE Alain, DUFOUR Guy, DESFOSES Alain, BOUTON Pascal, CUVILLIER Guillaume, BEAUCOURT Céline, GOETHALS Eddy, FERTEL Nicole, GENTY Marcel, LEPINE Patrick, THIVERNY François, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BLONDIN David, SIMON André, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DUSSUELLE Dominique, GERAUX Christophe, CHELLE POIRET Sabine, ROUSSEL Alain, ESCARD Marie-Elisabeth, FACQUET Agnès, CHARBONNIER Sylvain, PRAT Philippe, PREMMEREUR Patricia, LEFEBVRE Grégory, GUILBERT Francis, PADE Laurence, PILLON Philippe, LENGLET Xavier, RENAUX Jean-Michel, AUZOU Emmanuel, D'HOINE Catherine, MALIVOIR Marcel, TERNOIS Jocelyne, GAMBIER Mariel, HESSE Hervé, QUEVAUVILLERS Louis, NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, VAQUER Florence, HETROY Maxime, BOURGOIS Alexis, DEVAUX Ginette, HUYON Jean-Luc, DUCROCQ Sylvie, NOBLECOURT Jean-Michel, NOSKOWIAK Claude, DECAMPS Patrice, ROUX Alain, ROBITAILLE Pierre) et **3 ABSTENTIONS** (CLABAULT Lionel, de PALMAERT Yolaine, GUILLAIN Lionel),

- **REFUSE** la reprise de la crèche associative Sucres d'Orge par la CC2SO.

Fait et délibéré en séance,

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président
Alain DESFOSES



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 109

Objet :

URBANISME

Arrêt de la participation
de la CC2SO au financement
de l'instruction des autorisations
d'urbanisme.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, Ternois Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MELLIER Martine PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel)

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'à la suite de la mise en œuvre de l'article 134 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué (dite ALUR), le service d'application du droit du sol du pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) a été mis en place pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de la compétence du maire, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT et en application des articles R.410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme.

Les modalités d'intervention de ce service sont définies dans une convention tripartite de partenariat entre la commune bénéficiaire, le PMGA et la CC2SO, le coût correspondant au « service fait » en étant répercuté chaque année aux EPCI puis aux communes qui en conservent la compétence.

Par délibération du 24/06/2015, la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois avait acté la prise en charge des coûts d'instruction des certificats d'urbanisme (CUa et CUb). Or, cette prise en charge entre en contradiction avec la logique du service commun qui ne permet pas à une collectivité de financer une compétence qu'elle n'a pas, le coût final de la prestation devant être supporté par les communes qui en bénéficient. Il apparaît ainsi nécessaire de modifier les modalités de refacturation de la Communauté de communes aux communes.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **78 voix POUR, 11 voix CONTRE** (PRAT Philippe, GREVIN Cécile, ROUZAUD Jean-Marie, BOUCRY Firmin, BAILLEUL Dominique, NOBLECOURT Jean-Michel, SIMON André, NOSKOWIAK Claude, TRABOUILLET Romuald, DELAIRE Rose-France, GAMBIER Mariel) et **12 ABSTENTIONS** (WARNAULT Jack, CHELLE POIRET Sabine, CROSNIER Gérard, FACQUET Agnès, BEAUCOURT Céline, MARTIN Christophe, CHOPIN Jean-Pierre, FERTEL Nicole, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BRUTELLE Hervé, ROUX Alain, PILLON Philippe),

- **VALIDE** ladite évolution pour les facturations émises à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSES



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 109

Objet :

SCOLAIRE

Transfert d'une classe
du RPI de Gauville
à Lignières-Châtelain.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN Jean-Claude, MELLIER Martine, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de ses compétences, la CC2SO a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire conformément aux articles L.212-1 du Code de l'éducation et L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales.

De son côté, l'Education Nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative adéquate.

Le RPI de Gauville, Lignièrès-Châtelain et Morvillers-Saint-Saturnin compte 6 classes réparties comme suit avant la rentrée 2024 : 3 classes à Gauville, 2 classes à Morvillers-Saint-Saturnin et une classe à Lignièrès-Châtelain.

Depuis la rentrée de septembre 2024, une classe de Gauville a été transférée à Lignièrès-Châtelain afin de diminuer le temps de transport des enfants et d'éviter l'isolement de l'enseignant de Lignièrès-Châtelain.

Afin que l'Education Nationale puisse mettre à jour les postes d'enseignant au sein de ce RPI, la CC2SO est sollicitée pour acter le transfert d'une classe de Gauville à Lignièrès-Châtelain par délibération.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **76 voix POUR, 1 CONTRE** (QUILLET Jean-Claude) et **2 ABSTENTIONS** (CHELLE-POIRET Sabine, NOSKOWIAK Claude),

- **APPROUVE** le transfert d'une classe du RPI de Gauville à Lignièrès-Châtelain.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 109

Objet :

SCOLAIRE

Annule et remplace
la Dél 16-2025

Transfert d'une classe
du RPI de Gauville
à Lignières-Châtelain.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de ses compétences, la CC2SO a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire conformément aux articles L.212-1 du Code de l'éducation et L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales.

De son côté, l'Education Nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative adéquate.

Le RPI de Gauville, Lignièrès-Châtelain et Morvillers-Saint-Saturnin compte 6 classes réparties comme suit avant la rentrée 2024 : 3 classes à Gauville, 2 classes à Morvillers-Saint-Saturnin et une classe à Lignièrès-Châtelain.

Depuis la rentrée de septembre 2024, une classe de Gauville a été transférée à Lignièrès-Châtelain afin de diminuer le temps de transport des enfants et d'éviter l'isolement de l'enseignant de Lignièrès-Châtelain.

Afin que l'Education Nationale puisse mettre à jour les postes d'enseignant au sein de ce RPI, la CC2SO est sollicitée pour acter le transfert d'une classe de Gauville à Lignièrès-Châtelain par délibération.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **76 voix POUR, 1 CONTRE** (QUILLENTE Jean-Claude) et **2 ABSTENTIONS** (CHELLE-POIRET Sabine, NOSKOWIAK Claude),

- **APPROUVE** le transfert d'une classe du RPI de Gauville à Lignièrès-Châtelain.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147

Membres présents : 104

Nombre de votants : 109

Objet :

SCOLAIRE

Participation aux frais
de scolarité pour les enfants
hors CC2SO

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLENT Jean-Claude, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel)

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que les articles L212-8 et R212-21 du Code de l'Education prévoient la possibilité pour les communes qui reçoivent des élèves d'autres communes de demander à celles-ci de participer aux frais de scolarisation de ces enfants.

La répartition des dépenses se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ces enfants hors de la commune.

Par dérogation à ce principe, comme le prévoit l'article R212-21 du Code de l'Education et le décret N°86-425 du 12 mars 1986, les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est notamment justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à :

- l'état de santé des enfants, ce qui est le cas pour les enfants scolarisés dans une classe d'inclusion scolaire (ULIS) dans une commune extérieure. Les élèves scolarisés en ULIS sont orientés dans ces classes par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en lien avec l'Education nationale, pour des raisons médicales ;

- des obligations professionnelles des parents résidant dans une commune n'assurant pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistants maternels agréés ;

- l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même commune ;

- la nécessité d'achever un cycle scolaire.

Les frais de scolarité sont basés sur le coût départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques transmis annuellement par la préfecture.

L'assemblée est invitée à approuver le remboursement des frais de scolarités à compter de la rentrée 2024-2025 à réception des coûts en vigueur.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR, 7 CONTRE** (PREMMEREUR Patricia, DEVERITE Françoise, TERNOIS Jocelyne, BAILLEUL Dominique, MISSIAEN Maryse, DUSSUELLE Dominique, BEAUCOURT Céline) et **7 ABSTENTIONS** (ROUX Alain, SIMON André, WARNAULT Jack, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUTHORS Didier, CHARBONNIER Sylvain),

- **APPROUVE** le remboursement des frais de scolarités à compter de l'année scolaire 2024-2025.

Fait et délibéré en séance,

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 109

Objet :

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Réponse à l'appel à projet
« Projet d'Envergure
Régionale »

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN Jean-Claude, MELLIER Martine, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean),

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel)

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux est venue compléter la loi précitée (surface minimale communale, conférence régionale de gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, création d'une enveloppe mutualisée pour les projets d'envergure nationale et européenne (PENE)...) et a introduit la possibilité de réserver une part de la consommation d'espaces pour des projets d'envergure régionale.

A la suite des différentes phases de consultation légale, le SRADDET modifié a été présenté et adopté en séance plénière du Conseil régional du 21 novembre 2024 et approuvé par le Préfet le 22 novembre 2024.

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la règle générale 14 du SRADDET modifiée qui crée une enveloppe mutualisée dédiée à des projets d'envergure régionale (PER), sélectionnés sur la base des critères que le SRADDET énumère et par l'intermédiaire d'appels à projets successifs.

Pour la période 2021-2031, une enveloppe mutualisée de 1 335 hectares est dédiée à des projets d'envergure régionale des territoires de la région Hauts-de-France. Cette enveloppe a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir.

Cette enveloppe mutualisée est un outil de solidarité régionale au bénéfice des territoires de la région Haut-de-France. Il appartient donc aux territoires de se saisir de cet outil en priorisant les projets pour chaque territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Pour chaque projet présenté dans le cadre du présent appel à projet (AAP), la structure porteuse du SCoT et l'intercommunalité d'accueil du projet présenteront un argumentaire portant à la fois sur la capacité du territoire et également sur son ambition à soutenir l'implantation du projet.

Il revient à chaque territoire de Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de mettre en œuvre les conditions d'une collaboration infra-territoriale pour porter les candidatures des projets à l'AAP relatif à l'enveloppe mutualisée des projets d'envergure régionale des territoires de la région Hauts-de-France.

Les informations demandées et l'argumentaire développé permettent ainsi à la Région de mobiliser l'enveloppe régionale de manière équitable et stratégique sur l'ensemble de la période 2021-2031 au bénéfice des finalités précitées et des territoires.

L'assemblée est invitée à autoriser le SCoT du Grand Amiénois à répondre à cet appel à projet en concertation avec la CC2SO pour un projet sur la ZAC du Bosquel

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **97 voix POUR, 3 CONTRE** (DELAPORTE Pascal, MOREL Claude, CUVILLIER Guillaume) et **7 ABSTENTIONS** (MELLIER Martine, PERONNE Michèle, BOURGOIS Alexis, LEGRAND Anne, NOPPE Robert, VAQUER Florence, CAULIER Amaury),

- **AUTORISE** le SCoT du Grand Amiénois à répondre à cet AAP en concertation avec la CC2SO pour un projet sur la ZAC du Bosquel.

Fait et délibéré en séance,

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président
Alain DESFOSSÉ



Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
04/03/2025

Date de la séance :
10/03/2025

Membres en exercice : 147
Membres présents : 104
Nombre de votants : 109

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Prise en charge
de la formation de
Maître-Nageur Sauveteur

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MELLIER Martine, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel)

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'un poste de maître-nageur est vacant depuis plusieurs mois à l'Aquasoa et de la grande difficulté du recrutement car c'est un métier en tension. Il propose de recruter un agent et de prendre en charge le coût de la formation de maître-nageur sous forme de convention entre la personne recrutée et la CC2SO.

En contrepartie, l'agent s'engagera à rester au sein de l'Aquasoa pendant 5 ans ou à rembourser le coût de la formation au prorata du temps restant à courir.

L'assemblée est invitée à :

- approuver la prise en charge de l'intégralité des frais pédagogiques liés au coût de la formation ;
- approuver qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais pédagogiques ;
- autoriser le Président à signer une convention avec l'agent.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **102 voix POUR, 3 CONTRE** (PREMMEREUR Patricia, DEVERITE Françoise et MISSIAEN Maryse) et **1 ABSTENTION** (DUSSUELLE Dominique),

- **APPROUVE** la prise en charge de l'intégralité des frais pédagogiques liés au coût de la formation
- **APPROUVE** qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais pédagogiques
- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec l'agent.

Fait et délibéré en séance,

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSES



Le 30 mars 2025

Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

04/03/2025

Date de la séance :

10/03/2025

Membres en exercice : 147

Membres présents : 104

Nombre de votants : 109

Objet :

VOIRIE

Fonds de concours

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la maison des jeunes d'Hornoy-le-Bourg sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 4 mars 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, Ternois Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN Jean-Claude, MELLIER Martine, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire : PILON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel)

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

La séance ouverte, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser votre président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes. Chaque fonds de concours, versé par les communes ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- ✓ Lafresguimont-Saint-Martin : travaux de bordurage rue de Charny à Montmarquet pour un fonds de concours de 3 239,60 €
- ✓ Beaucamps-le-Vieux : travaux de bordurage rue de Laboissière pour un fonds de concours de 17 403 €
- ✓ Hornoy-le-Bourg : travaux de bordurage rue des Haha pour un fonds de concours de 5 673 €
- ✓ Airaines : travaux de bordurage rue du Colonel Polidori pour un fonds de concours de 404 €
- ✓ Quevauvillers : travaux de bordurage rue du Vivier pour un fonds de concours de 8 071€
- ✓ Bermesnil : travaux de bordurage rue du cimetière pour un fonds de concours de 2 647 €
- ✓ Ô-DE-SELLE : travaux de bordurage au niveau de l'ouvrage d'art de Neuville-les-Loeuilly pour un fonds de concours de 1 361 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 104 voix POUR,

- **DECIDE** de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus,
- **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Fait et délibéré en séance,
Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Michèle PERONNE



Le Président

Signé électroniquement par
Alain DESFOSSÉS



PROCES-VERBAL
Conseil communautaire du 10 mars 2025

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, LECLERCQ Marc-Antoine, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Francis, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DECAMPS Patrice, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN Jean-Claude, MELLIER Martine, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PILLON Philippe (suppléant de CHABAILLE Sébastien), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), NOSKOWIAK Claude (suppléant de AUBREE Pascal), ROUSSEL Alain (suppléant de DUBOIS Jean), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), CAULIER Amaury (pouvoir à MELLIER Martine), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald) LECLERCQ Geneviève (pouvoir à AUZOU Emmanuel)

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSSOY Stéphane, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, MANACH Sylvain, LEMOINE Jacques, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Michèle PERONNE.

ORDRE DU JOUR

1.	DIRECTION GENERALE	3
1.1.	Désignation d'un(e) secrétaire de séance.....	3
1.2.	Annulation de la délibération n° 99-2021 d'installation d'une déléguée suppléante pour la commune d'Heucourt-Croquoison.....	3
1.3.	Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'Heucourt-Croquoison	3
1.4.	Annulation de la délibération 144-2024 d'installation de deux délégués communautaires titulaire et suppléant pour la commune de Lignières-Châtelain (Adrien CRETE au lieu de Yannick DESPLAINS).....	3
1.5.	Installation de deux nouveaux délégués pour la commune de Lignières-Châtelain	3
1.6.	Restitution des informations des bureaux communautaires et des marchés attribués	4
2.	BUDGET/FINANCES	5
2.1.	Débat d'Orientations Budgétaires 2025	5
2.2.	Fiscalité (CFE) de zones sur les ZAC du Bosquel et de la Mine d'or	6
2.3.	Reversement obligatoire de la compensation de la part salaire (CPS) de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2024 (art. L.5211-32 du CGCT).....	6
2.4.	Effacement de dettes	Erreur ! Signet non défini.
2.5.	Budget principal 2024 : Restitution de la décision modificative n° 5 (Virement de crédit).....	9
2.6.	Crèche associative Sucre d'Orge de Conty.....	10
2.7.	Retrait de Somme Numérique	12
3.	URBANISME	13
3.1.	Arrêt de la participation de la CC2SO au financement de l'instruction des autorisations d'urbanisme.....	13
4.	SCOLAIRE.....	14
4.1.	Transfert d'une classe du RPI de Gauville à Lignières-Châtelain	14
4.2.	Participation aux frais de scolarité pour les enfants hors CC2SO	15
5.	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	15
5.1.	Réponse à l'appel à projets « Projet d'Envergure Régionale »	15
6.	RESSOURCES HUMAINES	17
6.1.	Prise en charge de la formation de Maître-Nageur Sauveteur	17
7.	VOIRIE	18
7.1.	Fonds de concours	18
8.	INFORMATION(S) DIVERSE(S)	18
9.	QUESTION(S) DIVERSE(S).....	18

Le Président ouvre la séance et remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg pour son accueil. Il rappelle que la séance est enregistrée, il prie les conseillers communautaires souhaitant prendre la parole de se présenter et d'indiquer la commune qu'ils représentent. Il demande à toute personne quittant la salle de restituer au préalable son boîtier de vote électronique.

Il propose de procéder au test des boîtiers électroniques. Après vérification des boîtiers, il cite la liste des titulaires absents.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, présente sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, unanime, après en avoir délibéré, DESIGNÉ en qualité de secrétaire de séance Madame Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux.

1.2. Annulation de la délibération n° 99-2021 d'installation d'une déléguée suppléante pour la commune d'Heucourt-Croquoison

Le Président informe le Conseil communautaire que par correspondance de Monsieur le préfet en date du 20 janvier 2025, il est demandé à la CC2SO de retirer la délibération n°99/2021 ayant trait à l'installation de la déléguée suppléante de la commune d'Heucourt-Croquoison (Mme Corinne GRICOURT), celle-ci ne respectant pas les termes de la réglementation en vigueur.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 85 voix POUR, 2 voix CONTRE (VAQUER Florence, SIMON André), APPROUVE l'annulation de la délibération n°99/2021 du 6 septembre 2021 ayant trait à l'installation de Madame GRICOURT Corinne en tant que déléguée suppléante de la commune d'Heucourt-Croquoison.

1.3. Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'Heucourt-Croquoison

Le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'installation de Monsieur Paul NOTERMAN dans ses fonctions de délégué suppléant en remplacement de Madame Corinne GRICOURT (installée à tort) pour la commune de Heucourt-Croquoison.

Le conseil communautaire donne acte de cette nomination.

1.4. Annulation de la délibération 144-2024 d'installation de deux délégués communautaires titulaire et suppléant pour la commune de Lignières-Châtelain (Adrien CRETE au lieu de Yannick DESPLAINS)

Le Président informe le Conseil communautaire que par correspondance de Monsieur le préfet en date du 20 janvier 2025, il est demandé à la CC2SO de retirer la délibération n°144-2024 ayant trait à l'installation des délégués titulaire et suppléant de la commune de Lignières-Châtelain, celle-ci ne respectant pas les termes de la réglementation en vigueur pour le nouveau délégué suppléant (M. Yannick DESPLAINS).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 83 voix POUR, 2 voix CONTRE (VAQUER Florence, SIMON André), APPROUVE l'annulation de la délibération n°144/2024 du 4 novembre 2024 ayant trait à l'installation des délégués titulaire et suppléant de la commune de Lignières-Châtelain.

1.5. Installation de deux nouveaux délégués pour la commune de Lignières-Châtelain

Le Président invite le Conseil communautaire à procéder à la nouvelle installation de Monsieur Jean-Michel NOBLECOURT dans ses fonctions de délégué titulaire en remplacement de Mme Michèle STAMPER et à

l'installation de Monsieur Adrien CRETE dans ses fonctions de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Yannick DESPLAINS (installé à tort) pour la commune de Lignières-Châtelain.

Le conseil communautaire donne acte de ces nominations.

1.6. Restitution des informations des bureaux communautaires du 3 février et 3 mars 2025 et restitution des marchés attribués

Le Président fait part des informations suivantes :

BUREAU du 03/02/2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Un montant total de 33 245 € de subventions a été attribué à 12 foyers ainsi que le versement de la somme de 218 301 € au titre de la caisse d'avance à 4 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention d'un montant de 40 867 € a été sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France au titre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle) dans le cadre de l'installation d'une pompe à chaleur sur champ de sondes au RPC de Oisemont.

BUREAU du 03/03/2025

BUDGET/FINANCES

La modification du règlement intérieur des marchés publics a été approuvée.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

- Un montant total de 5 978 € de subventions a été attribué à 3 foyers ainsi que le versement de la somme de 38 500 € au titre de la caisse d'avance à 1 foyer dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).
- Un montant total de 5 700 € de subventions a été attribué à 3 associations dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux initiatives à destination des jeunes ».

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Programme Concerté pour l'Eau 2025-2027 a été approuvé afin de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour réaliser des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

VOIRIE/CONVENTIONS DE MANDATS

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Lafresguimont-Saint-Martin donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux rue de Charny à Montmarquet pour un montant de 700 € TTC
- Beaucamps-le-Vieux donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Laboissière pour un montant de 47 000 € TTC
- Hornoy-le-Bourg donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue des Haha pour un montant de 6 000 € TTC
- Gauville donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux d'accessibilité à la mairie, de stationnement, d'écluses sur RD et de sente piétonne pour un montant TTC de 120 000 € TTC
- Airaines donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de trottoirs et assainissement pluvial rue du Colonel Polidori pour un montant TTC de 5 300 € TTC
- Fossemanant donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de sécurisation (3 plateaux) pour un montant de 3 100 € TTC
- Bermesnil donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de stationnement devant le cimetière pour un montant de 10 600 € TTC
- Ô-de-Selle donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux en accotement au niveau de l'ouvrage d'art de Neuville-lès-Lœuilly pour un montant de 234 € TTC.

MARCHES

- Marché 08-2024 : Conty Reconstruction de bâtiments intercommunautaires sinistrés
 - Avenant n°1 TH Couleur lot 9 Peinture : 2 530 € HT
- Marché 21-2024 : Création d'un accueil périscolaire et restaurant scolaire à Liomer

- Attribution lot 1 GO étendu – charpente - bardage bois – façades - carrelage : JPL GC Ets de LHOTELLIER BATIMENT pour 435 151.36 € HT
 - Gré à gré - attribution lot 2 Couverture : DELAFORGE pour 72 741.77 € HT
 - Attribution lot 6 Traitement et revêtements de sols – faïence : MUR ET SOL pour 14 145.36 € HT
- Marché 14-2023 : Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil
 - Avenant n°1 Maquigny lot 9 Electricité: 19 990 € HT
 - Marché 22-2024 : Acquisition et livraison de matériel informatique
 - Attribution : DECLIC INFO pour 46 064.50 € HT
 - Marché 22-2023 : Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil
 - Avenant n°1 lot 12 VRD pour 14 640 € HT Entreprise AEVA
 - Avenant n°1 Lot 1 Démolition gros œuvre pour 23 000 € HT Entreprise Inov construction

Le conseil communautaire donne acte de ces restitutions.

1.7. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024

Le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2024, lequel est joint en annexe. (PJ)

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 88 voix POUR, APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2024.

2. BUDGET/FINANCES

2.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (diaporama en annexe).

Le Président explique que la CC2SO n'est pas obligée d'organiser un DOB car elle ne compte pas de commune de plus de 3 500 habitants, néanmoins il estime que c'est une bonne formule en vue de la préparation du budget, qui sera voté dans un mois.

Il explique que les commissions se sont réunies à plusieurs reprises, y compris en intercommissions, ce qui a permis de remettre les politiques à plat et de beaucoup débattre. Certains élus ont participé à de nombreuses réunions, ce dont il les remercie. Toutefois, il regrette que tous les délégués n'aient pas participé à ce processus, seuls 52 délégués se sont déplacés.

Le Président donne la parole à Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances qui présente le débat d'orientation budgétaire via un diaporama diffusé en séance (diaporama joint au procès-verbal).

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré par 107 voix POUR, ACTE la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

Firmin BOUCRY, commune de Brocourt, demande pourquoi des travaux concernant la Gémapi ne sont pas prévus sur le Liger.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, rappelle que, comme il l'a dit hier en réunion avec Monsieur Boucry, la commune de Brocourt est sur un cours d'eau non parcellé, bordé de terrains privés et que le chemin piétonnier qui le longe est davantage du ressort du tourisme. En effet, la Gemapi coûte très cher et ne sert pas à entretenir les chemins de randonnée qui longent les cours d'eau. Si une opération globale était entreprise sur le cours d'eau, le chemin en question pourrait être englobé, mais il faudra pour ce faire trouver d'autres financements. Il n'est pas possible de dépenser de l'argent public sur des parcelles qui ne sont pas publiques.

Firmin BOUCRY, commune de Brocourt, demande pourquoi dès lors le sujet est abordé systématiquement, si des travaux ne sont pas prévus.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, répond qu'un programme est en route mais il est dépourvu de financement. La commune a dit ouvertement qu'elle n'avait pas d'argent à dépenser sur ce chemin, dès lors il n'est pas possible d'y engager des travaux.

Firmin BOUCRY, commune de Brocourt, confirme que la commune n'est pas propriétaire et ne peut pas y intervenir.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, répond que la CC2SO non plus.

Le Président indique que le prochain Conseil communautaire se tiendra le 7 avril. Il reste à équilibrer le budget, ce travail a bien progressé, même s'il manque encore quelques recettes. Il convient donc d'attendre les annonces officielles avant de pouvoir voter le budget. Le président de la République ayant annoncé qu'une partie du budget de la France serait consacrée à l'armement, cela suscite des interrogations et il est probable que le budget des communes et des communautés de communes s'en trouve impacté l'an prochain.

2.2. Fiscalité (CFE) de zone sur les ZAC du Bosquel et de la Mine d'Or

Le Président rappelle que, comme il l'est précisé dans les statuts de la CC2SO validés par la préfecture de la Somme le 22 décembre 2016, le développement économique est une compétence obligatoire de l'EPCI.

La collectivité travaille à l'aménagement des Zones d'Aménagement Concerté de Croixrault – Thieulloy-l'Abbaye et du Bosquel pour permettre l'accueil de projets sur lesdites zones.

Plusieurs projets sont sur le point d'émerger et il convient donc de s'assurer que la fiscalité de zone s'applique bien sur les deux ZAC du territoire.

Il invite le Conseil communautaire à instaurer la fiscalité professionnelle de zone à un taux de 25,09% sur les ZAC de Croixrault-Thieulloy-l'Abbaye et sur la ZAC du Bosquel pour les parcelles cadastrales suivantes :

- Commune de Croixrault : parcelles ZM 11 ; ZM 44 ; ZM 43 ; ZM 42 ; ZM16 ; ZM 36 ; ZN45 ; ZN46 ; ZN47 ; ZN48 ; ZN50 ; ZN53 ; ZN54 ; ZN57 ; ZN24 ; ZN26 ; ZN28 ; ZN30 ; ZN15 ; ZO 33 ; ZO35 ; ZO09 ; ZO08 ; ZO31 ; ZD55 ; ZD41 ; ZD32 ; ZD31 ; ZD30 ; ZD29 ; ZD27 ; ZD28 ; ZD26 ; ZD25.
- Commune de Thieulloy-l'Abbaye : parcelles ZO 13 ; ZO 22 ; ZO 23.
- Commune du Bosquel : parcelles ZC53 ; ZC16 ; ZC17 ; ZC18 ; ZC20 ; ZC19 ; ZC26 ; ZC27 ; ZC29 ; ZC30 ; ZC22 ; ZC23 ; ZC33 ; ZC40.

Le Président précise que les terrains de la ZAC de la Mine d'Or sont considérés comme consommés et ne sont pas concernés par la ZAN (zéro artificialisation nette).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 97 voix POUR, 2 CONTRE (PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume) et 1 ABSTENTION (PIZZAFERRI Nathalie), APPROUVE l'instauration de la fiscalité professionnelle de zone au taux de 25.09% sur lesdites ZAC du Bosquel et de la Mine d'Or de Croixrault - Thieulloy-l'Abbaye.

2.3. Reversement obligatoire de la compensation de la part salaire (CPS) de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2024 (art. L.5211-32 du CGCT).

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la Compensation de la Part Salaires (CPS) est une composante de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle en 1999.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CPS est attribuée aux EPCI à fiscalité propre, au sein de la dotation de compensation. Par conséquent, en 2024, aucune commune appartenant à un EPCI à fiscalité propre quel que soit son régime fiscal, ne perçoit d'attribution au titre de la "part CPS" au sein de sa dotation forfaitaire. Ce mécanisme a donc eu pour conséquence une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette "remontée" de leur part CPS à leur EPCI d'appartenance. Toutefois, le 4^o du V de l'article 240 de la Loi de Finances pour 2024, codifié à l'article L.5211-32 du Code Général des Collectivités

Territoriales, prévoit un reversement obligatoire de l'EPCI au bénéfice desdites communes qu'il convient d'acter par délibération.

Les attributions individuelles 2024 au titre du reversement de la part CPS pour les communes de la CC2SO sont les suivantes :

AIRAINES	37 204,00 €
ALLERY	10 052,00 €
ANDAINVILLE	211,00 €
ARGUEL	166,00 €
AUMATRE	196,00 €
BACOUEL-SUR-SELLE	17 239,00 €
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	59 336,00 €
BELLEUSE	1 676,00 €
BELLOY-SAINT-LEONARD	510,00 €
BERGICOURT	523,00 €
BERMESNIL	320,00 €
BLANGY-SOUS-POIX	228,00 €
BOSQUEL	4 511,00 €
BOUGAINVILLE	214,00 €
BRASSY	622,00 €
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	1 610,00 €
BROCOURT	7 347,00 €
CAMPS-EN-AMIENOIS	4 312,00 €
CAULIERES	2 462,00 €
CERISY-BULEUX	4 399,00 €
CONTRE	396,00 €
CONTY	49 951,00 €
COURCELLES-SOUS-THOIX	1 968,00 €
CROIXRAULT	2 801,00 €
EPAUMESNIL	120,00 €
EQUENNES-ERAMECOURT	5 289,00 €
ESSERTAUX	247,00 €
FAMECHON	2 601,00 €
FLEURY	3 282,00 €
FLUY	1 912,00 €
FORCEVILLE-EN-VIMEU	670,00 €
FOURCIGNY	371,00 €
FRAMICOURT	397,00 €
FRESNES-TILLOLOY	722,00 €
FRESNOY-AU-VAL	1 566,00 €
GUIZANCOURT	890,00 €
HESCAMPS	594,00 €
HORNOY-LE-BOURG	22 618,00 €

LACHAPELLE	334,00 €
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	2 750,00 €
LIGNIERES-CHATELAIN	4 427,00 €
LIOMER	7 967,00 €
Ô-DE-SELLE	17 982,00 €
MARLERS	2 029,00 €
MOLLIENS-DREUIL	5 579,00 €
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	825,00 €
NAMPS-MAISNIL	11 022,00 €
NEUVILLE-AU-BOIS	150,00 €
NEUVILLE-COPPEGUEULE	6 366,00 €
OISSY	3 235,00 €
ORESMAUX	2 645,00 €
PLACHY-BUYON	3 355,00 €
POIX-DE-PICARDIE	137 443,00 €
PROUZEL	6 081,00 €
QUESNOY-SUR-AIRAINES	186,00 €
QUEVAUVILLERS	16 987,00 €
RAMBURES	4 398,00 €
RIENCOURT	179,00 €
SAINT-AUBIN-RIVIERE	2 859,00 €
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	5 899,00 €
SAINT-MAULVIS	819,00 €
SENARPONT	12 242,00 €
TAILLY	668,00 €
THIEULLOY-L'ABBAYE	958,00 €
TRANSLAY	2 243,00 €
VELENNES	1 227,00 €
VILLEROY	105,00 €
WARLUS	2 249,00 €
TOTAL =	512 742,00 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que 68 communes sur les 119 de la CC2SO vont toucher dans leur DGF une somme correspondant à l'année 2024. Cela représente au total 512 000 €, dont la Communauté de communes ne savait que faire en 2024, par manque d'éclaircissements. Cela contraindra les services de la Communauté de communes à procéder au virement aux communes concernées.

Le Président s'étonne que la commune de Oisemont ne perçoive pas cette compensation.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si cette somme de 2024 versée en 2025 doit être enregistrée dans le compte DGF ou dans un compte différent.

Madame BEURRIER, service de gestion comptable de Poix-de-Picardie, explique que les différences entre les communes remontent à la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle en 1999, qui fut remplacée par une dotation qui fut figée à ce moment-là. La réforme de la taxe professionnelle a figé une situation qui n'a jamais été revue ensuite. Jusqu'à présent, la préfecture versait cette dotation dans la DGF, donc on ne la voyait pas, mais cette année il a été décidé au niveau national, pour une question d'harmonisation entre les EPCI à fiscalité unique et ceux à fiscalité additionnelle (comme la CC2SO), de verser le montant de cette dotation aux EPCI qui sont ensuite chargés de la reverser aux communes à l'euro près. Elle ignore pourquoi il faut délibérer sur ce sujet.

Il existe une imputation comptable dédiée pour cette dotation qu'elle enverra par email.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, ajoute que de ce fait les communes toucheront deux fois cette dotation cette année, au titre de 2024 et au titre de 2025.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à :

- procéder au reversement des montants dus aux communes au titre du reversement de la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle des communes tels qu'indiqués ci-dessus ;
- signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, déplore que ces fonds de l'État transitent par la Communauté de communes qui est contrainte de payer son personnel pour les reverser aux communes alors que l'État aurait pu le faire directement.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, observe que les communes ont le droit de donner cette dotation à la CC2SO dans la mesure où elles ont réussi à équilibrer leur budget 2024 sans cette dotation.

Emmanuel AUZOU, commune de Poix-de-Picardie, objecte que les données de cette dotation étaient intégrées dans le budget 2024 des communes, donc c'est un manque sur l'exercice considéré.

Le Président estime que l'essentiel est que les communes récupèrent leur dû et que la CC2SO n'ait pas intégré cette somme dans son budget 2024.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 96 voix POUR, 1 CONTRE (CAUX Gaël) et 6 ABSTENTIONS (RIMBERT Patrick, MARTIN Christophe, STOTER Jean-Jacques, BRUTELLE Hervé, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LEFEUVRE Jannick), AUTORISE le Président à procéder au reversement des montants dus aux communes figurant dans le tableau ci-dessus au titre du reversement de la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2024, AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.4. Effacement de dettes

Le Président demande au Conseil communautaire, à la demande de Madame la Trésorière de Poix-de-Picardie, d'examiner les demandes d'effacement de dettes pour un montant total s'élevant à 1 330,26 € réparti comme suit :

PRINCIPAL	SPAC	SPANC	REOM		
	110,84 €			Au 6542	Année 2024
248,00 €	28,52 €			Au 6542	Années 2023 et 2024
		101,18 €	841,72 €	Au 6542	Années 2012 à 2014
248,00 €	139,36 €	101,18 €	841,72 €		

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 85 voix POUR, 7 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, LEJEUNE Denis, CAUX Gaël, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DEVAUX Ginette, PRAT Philippe, RENAUX Jean-Michel) et 7 ABSENCES (BLONDIN David, NOBLECOURT Jean-Michel, MISSIAEN Maryse, MARTIN Christophe, CROSNIER Gérard, BRUTELLE Hervé, WARNAULT Jack), APPROUVE les demandes d'effacement de dettes présentées pour un montant de 1 330.26 €.

2.5. Budget principal 2024 : Restitution de la décision modificative n° 5 (Virement de crédit)

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que cette décision modificative concerne la part salaire évoquée plus haut et indique qu'il est restitué au Conseil communautaire l'envoi au contrôle de légalité de la DM n°5 – Budget principal, d'un montant de 513 000 €.

CC SOMME SUD OUEST - CC2SO PRINCIPAL DM 2024 Décision Modificative n°5

04/02/2025	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°5 (virement de crédit)

Description : Virement interne 1 de 2024

date de délibération : 04/02/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 014 7498 020 /NONAFF	513 000,00		
D F 65 65888 020 /NONAFF		513 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		513 000,00
	Réductions		513 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	513 000,00
Solde Réductions	513 000,00
Ouv. - Réd.	

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 
ID : 060-200071181-20250204-VIRCREFIN_01_24-BF

Le Conseil communautaire donne acte de cette restitution.

2.6. Crèche associative Sucre d'Orge de Conty

Le Président explique que cette crèche est en difficulté depuis plusieurs années, comme la presse s'en est fait l'écho. Le commissaire aux comptes avait alerté la crèche voici plusieurs années, et la crèche a fait part de ses difficultés à la CC2SO au mois d'octobre, après des échanges avec les services. La CC2SO a répondu qu'elle ne ferait pas plus que le soutien qu'elle assure actuellement : la CC2SO est propriétaire du bâtiment, elle rembourse chaque année l'emprunt de 8 000 € contracté par la Communauté de communes du contynois et reverse 2,56 €/heure effectuée.

La crèche subit une baisse de sa fréquentation en lien avec la baisse de la natalité et d'autres facteurs. Après avoir consulté son conseil d'administration, la crèche a fait part à la CC2SO en décembre de son intention de rechercher un opérateur privé, qu'elle n'a pas trouvé. La crèche était en déficit, elle a également contracté un emprunt de trésorerie que la CC2SO ne souhaite pas rembourser. En février, la présidente de l'association s'est mise en cessation de paiement, la fermeture était envisagée le 4 mars. La CC2SO a proposé des places de crèche dans différents endroits.

La Présidente de l'association gestionnaire de la crèche Sucre d'Orge de Conty a informé par mail en date du 4 février 2025 que l'association allait « déposer le bilan ».

Le 4 mars, le Tribunal judiciaire a ordonné une réouverture des débats et convoque la CC2SO pour une audience le 1^{er} avril prochain. Le Président devra donc faire part du positionnement de la CC2SO sur l'avenir de cette structure, qui est déficitaire et qui le sera davantage car des enfants l'ont quittée.

Le Président invite en séance le Conseil communautaire à se prononcer sur la position à tenir auprès du tribunal et sur les suites de l'accompagnement de cette crèche associative « Sucre d'Orge » de Conty, qui se trouve en difficultés financières. Lui-même ne souhaite pas reprendre cette crèche et son déficit, d'autant que l'association avait été alertée. La solution proposée consiste à laisser fermer cette crèche et faire en sorte que les parents retrouvent des solutions pour leurs enfants, et de créer une nouvelle structure, soit au nom de la CC2SO, soit en lançant des appels à manifestation d'intérêt pour trouver un opérateur privé.

Il présente un fascicule qui expose toutes ces explications. Il rappelle que depuis 2017 la CC2SO a versé à cette crèche plus de 1 000 000 €.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, ajoute que la CC2SO avait alerté la crèche sur sa gestion car elle employait trop de personnel et chaque année elle demandait à la Communauté de communes une subvention d'équilibre. La CC2SO lui a affirmé qu'elle cessait de la soutenir et la présidente a contracté un emprunt de fonctionnement d'un montant de 60 000 € ; lorsque la CC2SO lui a dit que la Présidente risquait de devoir le rembourser elle-même, elle a déposé le bilan.

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, explique que la première alerte lancée par la CC2SO date de 2020 et portait sur le nombre d'employés et leur niveau de rémunération. Suite à cela, la crèche s'était séparée de quelques employés mais cela ne l'a pas empêchée de se retrouver à nouveau en déficit. Il explique que le niveau de rémunération du personnel et leur nombre évoluent très rapidement dans cette structure, ce qui est le vrai problème. Il affirme qu'il est impossible de reprocher à la CC2SO de ne pas avoir alerté sur la situation de la crèche et qu'à aucun moment elle n'a failli dans sa prise en charge de la crèche.

Le Président ajoute que la CC2SO n'a pas le droit, pour un motif de gestion de fait, de combler ce déficit. Il s'enquiert des remarques ou des questions des conseillers.

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, affirme qu'il n'a jamais existé de projet caché de mettre fin à cette structure, que la CC2SO l'a toujours soutenue le mieux possible et que ce soutien totalise 1 000 000 € depuis 2017. Il explique que lorsqu'il devient nécessaire de contracter pour pouvoir rembourser, c'est le début de la fin.

Le Président rappelle que les collectivités n'ont pas le droit d'emprunter de la trésorerie pour payer du fonctionnement. Aujourd'hui, il reste 11 enfants. L'hôpital d'Amiens a ouvert une crèche de 70 places.

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, indique que la Communauté de communes ne facturait pas de loyers à l'association gestionnaire de la crèche.

Le Président ajoute que la Communauté de communes intervient en cas de panne.

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la voirie, évoque la disproportion entre le nombre de salariés et les 11 enfants accueillis.

Isabelle de Waziers, Vice-Présidente en charge des finances, objecte que cette crèche est conçue pour accueillir 30 enfants et qu'après le dépôt de bilan plusieurs parents ont retiré leur enfant. La CC2SO paiera pour les enfants encore accueillis mais pas plus.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, explique qu'il ne se sent pas compétent pour répondre à la question posée par le Président, malgré sa participation à la commission qui a évoqué ce problème. Il découvre ce soir qu'il faut voter et que le choix offert au Conseil communautaire est triple, ce qui est compliqué. Il affirme qu'il découvre le problème et il explique que s'il est opposé à la reprise, deux autres choix devraient être faits, ce qui engendrerait des logiques de vote impossibles. Il demande si le sujet a été développé plus longuement en commission petite enfance et si cette dernière a émis un avis pouvant aider les conseillers communautaires.

Le Président explique que depuis la dernière réunion du bureau communautaire, le juge l'a convoqué et il souhaite pouvoir lui donner une réponse claire en s'appuyant sur le refus du Conseil communautaire de reprendre la crèche. Dans un second temps, il sera possible de rouvrir une crèche à l'automne, en optant pour le public (la CC2SO) ou le privé.

Il assure que le secteur de Conty disposera d'une crèche en septembre ou en octobre.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, rappelle qu'il existe une structure communautaire proche.

Le Président confirme qu'elle se trouve à Essertaux, elle avait été créée par trois communes dont Essertaux et Le Bosquel pour créer un RPI. Elle était financée par la commune qui avait fait un emprunt pour financer les travaux, le loyer payé par la Communauté de communes du Contynois puis la CC2SO correspondant au remboursement de l'emprunt (cet emprunt arrive à terme cette année). Cette crèche fonctionne très bien, c'est la moins déficitaire du territoire et elle se trouve sur une route passante.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, considère qu'il est difficile de reprendre une crèche qui a contracté un emprunt sur le fonctionnement alors que les maires ne peuvent pas le faire, qu'il y a 11 enfants accueillis pour 13 salariés. Il refuse de reprendre ces dettes et garder le personnel.

Le Président propose de voter sur la première question : reprise ou non de la structure.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-lès-Hornoy, demande si les salaires existants seront maintenus en cas de reprise.

Le Président répond que la reprise de la crèche conduirait à la continuité de la structure actuelle. La question est donc la suivante : reprise (passif, agents) ou pas de reprise.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 1 voix POUR, 92 CONTRE (MICHAUX Colette, BAYART Dominique, LEFEUVRE Jannick, BOURGOIS Nicolas, BON Linda, HEBERT Thierry, DEMARQUET Jean-Pierre, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MOREL Claude, de WAZIERS Isabelle, CAUX Gaël, DARSIN Didier, FROIDURE James, DUBOS Philippe, PERONNE Michèle, CHOPIN Jean-Pierre, DOMISSE Thibaud, BOUCRY Firmin, WARNAULT Jack, RICOUART Jean-Pierre, PIZZAFERRI Nathalie, QUILLET Jean-Claude, LEJEUNE Denis, POIRE Jean-Paul, HOUAS Jean-Claude, QUIGNON Francois, LECLERCQ Marc-Antoine, BOUTHORS Didier, MISSIAEN Maryse, ROUZAUD Jean-Marie, BRUTELLE Hervé, BULCOURT Marc, DEVERITE Françoise, DELAIRE Rose-France, LEGRAND Anne, VUE Fabrice, LECLERCQ Geneviève, MOUTON Valérie, TRABOUILLET Romuald, VASSEUR Dany, CALIPPE Alain, DUFOUR Guy, DESFOSES Alain, BOUTON Pascal, CUVILLIER Guillaume, BEAUCOURT Céline, GOETHALS Eddy, FERTEL Nicole, GENTY Marcel, LEPINE Patrick, THIVERNY François, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BLONDIN David, SIMON André, DELAPORTE Pascal, BLAMPOIX Christophe, DUSSUELLE Dominique, GERAUX Christophe,

CHELLE POIRET Sabine, ROUSSEL Alain, ESCARD Marie-Elisabeth, FACQUET Agnès, CHARBONNIER Sylvain, PRAT Philippe, PREMMEREUR Patricia, LEFEBVRE Grégory, GUILBERT Francis, PADE Laurence, PILLON Philippe, LENGLET Xavier, RENAUX Jean-Michel, AUZOU Emmanuel, D'HOINE Catherine, MALIVOIR Marcel, TERNOIS Jocelyne, GAMBIER Mariel, HESSE Hervé, QUEVAUVILLERS Louis, NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, VAQUER Florence, HETROY Maxime, BOURGOIS Alexis, DEVAUX Ginette, HUYON Jean-Luc, DUCROCQ Sylvie, NOBLECOURT Jean-Michel, NOSKOWIAK Claude, DECAMPS Patrice, ROUX Alain, ROBITAILLE Pierre) et 3 ABSTENTIONS (CLABAULT Lionel, de PALMAERT Yolaine, GUILLAIN Lionel), REFUSE la reprise de la crèche associative Sucres d'Orge par la CC2SO.

Le Président remercie le Conseil communautaire pour sa clarté.

2.7. Retrait de Somme Numérique

Le Président invite les Conseillers communautaires à approuver le retrait de la CC2SO de ce syndicat mixte, conformément à l'article 4 des statuts de Somme Numérique. Il explique que la fibre a été déployée sur l'ensemble du territoire, à quelques exceptions près, que Somme Numérique poursuivra son travail et que la CC2SO continuera de rembourser sa part de l'emprunt contracté par Somme Numérique (soit 3,5 millions d'euros). La CC2SO adhère à différents services de Somme Numérique qui ne sont plus pertinents aujourd'hui.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que les cotisations à Somme Numérique ont baissé de 5 centimes par habitant mais l'emprunt a été renégocié pour une durée plus longue, ce qui fait baisser l'annualité d'emprunt et alourdit son coût.

Grégory LEFEBVRE, commune de Meigneux, demande si ce retrait a un impact sur la transmission des actes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que cela ne changera rien pour les communes. Le département continuera à adhérer à Somme Numérique car un data center a été récupéré, pour constituer une double réserve des données. Le département va aller dans le Data Center pour sa deuxième salle de réserve car il a très peur des cyberattaques. Une labellisation sera demandée afin d'obtenir un data center très fermé et de protéger les données du département, notamment les données sociales qui intéressent beaucoup les hackers. En effet, une attaque sur un département nécessite ensuite des mois de travaux.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, rappelle que les communes bénéficient actuellement de services de Somme Numérique et il demande si ce retrait supprimera ce bénéfice.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que cela ne changera rien pour les communes. Elle ajoute que chaque commune peut choisir d'adhérer ou pas à Somme Numérique, qui ouvrira la possibilité d'objets connectés. La CC2SO dispose déjà d'un data center et les engagements pris vis-à-vis de Somme Numérique seront honorés. La CC2SO économisera cette cotisation. Les communes le souhaitant pourront continuer de bénéficier des services de Somme Numérique, et les communes déjà adhérentes peuvent continuer à adhérer.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 72 voix POUR, 14 voix CONTRE (STOTER Jean-Jacques, CLABAULT Lionel, SIMON André, MICHAUX Colette, BON Linda, CAUX Gaël, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, CALIPPE Alain, GREVIN Cécile, GAMBIER Mariel, BOUCRY Firmin, TRABOUILLET Romuald, DELAIRE Rose-France), et 15 ABSTENTIONS (BLAMPOIX Christophe, CHOPIN Jean-Pierre, LEFEBVRE Grégory, NOBLECOURT Jean-Michel, BULCOURT Marc, DARSIN Didier, ROUZAUD Jean-Marie, FACQUET Agnès, BLONDIN David, LEGRAND Anne, VAQUER Florence, BRUTELLE Hervé, PIZZAFERRI Nathalie, WARNAULT Jack, GUILLAIN Lionel), APPROUVE le retrait de la CC2SO de Somme Numérique.

3. URBANISME

3.1. Arrêt de la participation de la CC2SO au financement de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique qu'à la suite de la mise en œuvre de l'article 134 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite ALUR), le service d'application du droit du sol du pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) a été mis en place pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de la compétence du maire, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT et en application des articles R.410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme. Les modalités d'intervention de ce service sont définies dans une convention tripartite de partenariat entre la commune bénéficiaire, le PMGA et la CC2SO, le coût correspondant au « service fait » en étant répercuté chaque année aux EPCI puis aux communes qui en conservent la compétence.

Par délibération du 24/06/2015, la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois avait acté la prise en charge des coûts d'instruction des certificats d'urbanisme (CUa et CUb). Or, cette prise en charge entre en contradiction avec la logique du service commun qui ne permet pas à une collectivité de financer une compétence qu'elle n'a pas, le coût final de la prestation devant être supporté par les communes qui en bénéficient. Il apparaît ainsi nécessaire de modifier les modalités de refacturation de la Communauté de communes aux communes.

Le Conseil communautaire est invité à valider cette évolution pour les facturations émises à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Président observe que les coûts ne sont pas très élevés.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique que dans une commune comme Airaines, 23 actes (CUa et CUb) ont coûté au total 653 € en 2024.

Emmanuel AUZOU, commune de Poix-de-Picardie, rappelle que les communes participent déjà en partie à ces dépenses et que sur l'exercice 2024 un rappel de deux ou trois années a été effectué. Il demande quel est le montant pris en charge précédemment par la CC2SO pour les communes, de manière que chacune puisse intégrer ce montant dans son budget 2025.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que le tableau sera transmis prochainement aux communes. Il indique que le retard accumulé dans le remboursement de ces prestations a été comblé.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, rappelle que, pour la délivrance d'un CUa (demande pour information) comme pour un CUb (demande en vue d'une construction), cela reste l'un comme l'autre ce que délivre l'application du droit des sols d'Amiens Métropole, quand les maires posent la question, il leur est délivré un document qui est celui qu'ils signent, cela reste de la responsabilité des maires. Par exemple, quand un notaire demande un certificat pour information d'une terre agricole située en plein champ, il n'y a aucun risque à dire que c'est non constructible et le maire peut lui-même rédiger le certificat qui ne sera facturé par personne. Il estime que les économies résident également dans ce qui est demandé aux maires. Pour vérifier, il l'a envoyé récemment à l'ADS et a reçu un « certificat neutre » ; donc cela, il peut le faire lui-même et cela coûte moins cher. Jusqu'au 31 décembre 2024, la CC2SO prenait ce type de réponses de l'ADS à sa charge, qu'Amiens Métropole facturait à la CC2SO. Cette dernière ne refacturait aux communes que les déclarations préalables, les permis de construire et les permis d'aménager. Désormais, tout sera facturé aux communes, donc lui-même n'enverra plus tout à l'ADS et fera des actes lui-même.

Le Président explique que ce dispositif s'appliquait sur la CC2SOA qui était la seule communauté de communes de plus de 15 000 habitants, 21 communes sur les 163 disposaient d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) et la Communauté de communes avait décidé de prendre à sa charge les CU et de laisser aux communes les permis de construire et de démolition. Aujourd'hui, ce système est dépassé et presque toutes les communes passent par Amiens Métropole, ce qui représente un montant important. Il ajoute que les Communautés de communes n'ont plus le droit de payer à la place des communes.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, observe que d'un côté la CC2SO a été obligée de reverser aux communes la part salaire votée plus tôt (il lui a été dit qu'elle ne pouvait surtout pas la garder) et de l'autre, l'État a été moins prompt à signifier aux Communautés de communes qu'elles n'auraient pas dû payer les CU à la place des communes. Par conséquent, il remercie la CC2SO d'avoir payé les CU de Briquemmesnil-Floxicourt pendant 3 ans.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique que la part refacturée aux communes n'a globalement représenté que 24 000 € en 2024.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 78 voix POUR, 11 voix CONTRE (PRAT Philippe, GREVIN Cécile, ROUZAUD Jean-Marie, BOUCRY Firmin, BAILLEUL Dominique, NOBLECOURT Jean-Michel, SIMON André, NOSKOWIAK Claude, TRABOUILLET Romuald, DELAIRE Rose-France, GAMBIER Mariel) et 12 ABSTENTIONS (WARNAULT Jack, CHELLE POIRET Sabine, CROSNIER Gérard, FACQUET Agnès, BEAUCOURT Céline, MARTIN Christophe, CHOPIN Jean-Pierre, FERTEL Nicole, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BRUTELLE Hervé, ROUX Alain, PILLON Philippe), VALIDE ladite évolution pour les facturations émises à compter du 1^{er} janvier 2025.

4. SCOLAIRE

4.1. Transfert d'une classe du RPI de Gauville à Lignièrès-Châtelain

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, rappelle que dans le cadre de ses compétences, la CC2SO a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire conformément aux articles L.212-1 du Code de l'éducation et L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales.

De son côté, l'Éducation nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative adéquate.

Le RPI de Gauville, Lignièrès-Châtelain et Morvillers-Saint-Saturnin compte 6 classes réparties comme suit avant la rentrée 2024 : 3 classes à Gauville, 2 classes à Morvillers-Saint-Saturnin et une classe à Lignièrès-Châtelain.

Depuis la rentrée de septembre 2024, une classe de Gauville a été transférée à Lignièrès-Châtelain afin de diminuer le temps de transport des enfants et d'éviter l'isolement de l'enseignant de Lignièrès-Châtelain.

Afin que l'Éducation nationale puisse mettre à jour les postes d'enseignant au sein de ce RPI, la CC2SO est sollicitée pour acter ce transfert par délibération.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le transfert d'une classe de l'école de Gauville à l'école de Lignièrès-Châtelain.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, précise que la CC2SO a réussi à sauver un poste au RPI en négociant avec l'inspecteur d'académie qui ne souhaitait pas avoir d'enseignant unique dans un endroit.

Coupure du son pendant quelques secondes.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 76 voix POUR, 1 CONTRE (QUILLET Jean-Claude) et 2 ABSTENTIONS (CHELLE-POIRET Sabine, NOSKOWIAK Claude), APPROUVE le transfert d'une classe du RPI de Gauville à Lignièrès-Châtelain.

4.2. Participation aux frais de scolarité pour les enfants hors CC2SO

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que les articles L212-8 et R212-21 du Code de l'Éducation prévoient la possibilité pour les communes qui reçoivent des élèves d'autres communes de demander à celles-ci de participer aux frais de scolarisation de ces enfants.

La répartition des dépenses se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ces enfants hors de la commune.

Par dérogation à ce principe, comme le prévoit l'article R212-21 du Code de l'Éducation et le décret N°86-425 du 12 mars 1986, les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est notamment justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à :

- l'état de santé des enfants, ce qui est le cas pour les enfants scolarisés dans une classe d'inclusion scolaire (ULIS) dans une commune extérieure. Les élèves scolarisés en ULIS sont orientés dans ces classes par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en lien avec l'Éducation nationale, pour des raisons médicales ;
- des obligations professionnelles des parents résidant dans une commune n'assurant pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistants maternels agréés ;
- l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même commune ;
- la nécessité d'achever un cycle scolaire.

Pour définir les frais de scolarité, il est proposé de se baser sur le coût départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques transmis annuellement par la préfecture. À titre d'information, ce coût était fixé pour l'année scolaire 2023-2024 à :

- 687.68 € pour un élève en élémentaire
- 999.92 € pour un élève de maternelle.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le remboursement des frais de scolarité à compter du 11 mars 2025.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 91 voix POUR, 7 CONTRE (PREMMEREUR Patricia, DEVERITE Françoise, TERNOIS Jocelyne, BAILLEUL Dominique, MISSIAEN Maryse, DUSSUELLE Dominique, BEAUCOURT Céline) et 7 ABSTENTIONS (ROUX Alain, SIMON André, WARNAULT Jack, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUTHORS Didier, CHARBONNIER Sylvain), APPROUVE le remboursement des frais de scolarités à compter de l'année scolaire 2024-2025.

5. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

5.1. Réponse à l'appel à projets « Projet d'Envergure Régionale »

Le Président explique que la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux est venue compléter la loi précitée (surface minimale communale, conférence régionale de gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, création d'une enveloppe mutualisée pour les projets d'envergure nationale et européenne (PENE)...) et a introduit la possibilité de réserver une part de la consommation d'espaces pour des projets d'envergure régionale.

A la suite des différentes phases de consultation légale, le SRADDET modifié a été présenté et adopté en séance plénière du Conseil régional du 21 novembre 2024 et approuvé par le Préfet le 22 novembre 2024.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la règle générale 14 du SRADDET modifiée qui crée une enveloppe mutualisée dédiée à des projets d'envergure régionale (PER), sélectionnés sur la base des critères que le SRADDET énumère et par l'intermédiaire d'appels à projets successifs.

Pour la période 2021-2031, une enveloppe mutualisée de 1 335 hectares est dédiée à des projets d'envergure régionale des territoires de la région Hauts-de-France. Cette enveloppe a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir.

Cette enveloppe mutualisée est un outil de solidarité régionale au bénéfice des territoires de la région Haut-de-France. Il appartient donc aux territoires de se saisir de cet outil en priorisant les projets pour chaque territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Pour chaque projet présenté dans le cadre du présent appel à projets (AAP), la structure porteuse du SCoT et l'intercommunalité d'accueil du projet présenteront un argumentaire portant à la fois sur la capacité du territoire et également sur son ambition à soutenir l'implantation du projet.

Il revient à chaque territoire de Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de mettre en œuvre les conditions d'une collaboration infraterritoriale pour porter les candidatures des projets à l'AAP relatif à l'enveloppe mutualisée des projets d'envergure régionale des territoires de la région Hauts-de-France.

Les informations demandées et l'argumentaire développé permettent ainsi à la Région de mobiliser l'enveloppe régionale de manière équitable et stratégique sur l'ensemble de la période 2021-2031 au bénéfice des finalités précitées et des territoires.

Les conseillers communautaires sont invités à autoriser le SCoT du Grand Amiénois à répondre à cet appel à projets en concertation avec la CC2SO pour un projet sur la ZAC du Bosquel.

Le Président précise que la ZAC du Bosquel a été impactée par la loi ZAN, mais elle existe, et les terrains appartiennent à la CC2SO. De plus, sa situation est idéale, près de l'autoroute, non loin de l'aéroport de Beauvais, et une ligne à haute tension la traverse, ce qui lui permettrait d'accueillir un très gros projet industriel, d'où la réponse à cet appel à projets. Le pôle métropolitain défendra cette candidature à l'échelon de la région dans le cadre du SRADDET.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, s'enquiert du type de projet qu'il est envisagé d'accueillir sur la ZAC : Seveso ou pas, logistique (qui emploie peu de personnel) ou bien industrie à fort contenu de main d'œuvre.

Le Président répond que la région demande des projets d'envergure régionale, de type industriel, ce qui exclut la logistique. La région décidera de cette éventuelle implantation en concertation avec la CC2SO.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande si le projet porterait sur les 47 hectares.

Le Président répond que rien n'est fait aujourd'hui. Il ajoute que toutes les communautés de communes des Hauts-de-France répondent à cet appel à projets et qu'il est donc important que la CC2SO s'y inscrive aussi.

Laurent SNOEK, directeur général des services, précise qu'à ce stade il ne s'agit pas de répondre à une entreprise ou de décider d'un type de projet. Il explique que cette zone est une ZAC, prévue pour un développement économique, mais impactée par la ZAN. Le fait qu'elle soit inscrite dans les PER (avec ses qualificatifs : sortie d'autoroute à proximité, ligne à haute tension sur site) lui confère un caractère prépondérant permettant d'entrer dans le champ des zones très intéressantes. À ce stade, aucun projet particulier n'est identifié. Les 47 hectares représentent l'emprise de la zone mais il n'est pas dit qu'un éventuel projet s'empare de la surface totale. En termes de concertation, il convient que

le projet soit bien accepté par tout le monde. Cette zone ne sera pas décomptée dans la ZAN si elle entre dans le cadre du PER.

Le Président précise que si la ZAC se développait un jour, cela n'impacterait pas le droit à construire de chaque commune.

Patrick RIMBERT, commune de Sentelie, demande quand la région répondra.

Le Président répond que cette dernière répondra en fin d'année.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 97 voix POUR, 3 CONTRE (DELAPORTE Pascal, MOREL Claude, CUVILLIER Guillaume) et 7 ABSTENTIONS (MELLIER Martine, PERONNE Michèle, BOURGOIS Alexis, LEGRAND Anne, NOPPE Robert, VAQUER Florence, CAULIER Amaury), AUTORISE le SCoT du Grand Amiénois à répondre à cet AAP en concertation avec la CC2SO pour un projet sur la ZAC du Bosquel.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. Prise en charge de la formation de Maître-Nageur Sauveteur

Le Président explique que récemment Aquasoa a dû fermer plusieurs fois en raison d'un problème de doseur de chlore, qui depuis a été réglé. Il ajoute qu'un poste de maître-nageur est vacant depuis plusieurs mois à l'Aquasoa et de la grande difficulté du recrutement car c'est un métier en tension.

Aussi, il est proposé de recruter un agent et de prendre en charge le coût de la formation de maître-nageur. En contrepartie, l'agent s'engagera à rester au sein de l'Aquasoa pendant 5 ans ou à rembourser au prorata du temps restant à courir le coût de la formation.

Une convention entre la CC2SO et l'agent sera établie.

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la prise en charge de l'intégralité des frais pédagogiques liés au coût de la formation
- approuver qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais pédagogiques
- autoriser le Président à signer une convention avec l'agent.

Le Président explique que la CC2SO privilégie la pratique de la natation par les scolaires mais le manque de maître-nageur réduit les horaires d'ouverture pour les autres activités. En effet, des équipements aquatiques ont ouvert dans le secteur et les maîtres-nageurs sont rares. La CC2SO envisage de prendre en charge cette formation et la personne retenue s'engagerait à rester à la CC2SO plusieurs années, sinon elle rembourserait la formation au prorata du temps passé à la CC2SO.

Lionel PEDRONO, Directeur général adjoint, indique que le coût de la formation varie selon les organismes entre 5 000 et 8 000 € par personne.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, confirme que l'équipement aquatique – de qualité – de la CC2SO a rencontré ces derniers temps des soubresauts techniques et humains, ce qui ne favorise pas l'image que la CCC2SO veut donner. Il confirme que ne pas disposer de maître-nageur ou de conducteurs de car, lorsqu'on possède une flotte, est très pénalisant. Il rappelle qu'une formation de conducteur avait été mise en place, accompagnée financièrement par Pôle emploi, et il regrette que cela ne soit pas le cas pour les maîtres-nageurs.

Le Président observe que tous les territoires sont confrontés au même problème.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 102 voix POUR, 3 CONTRE (PREMMEREUR Patricia, DEVERITE Françoise et MISSIAEN Maryse) et 1 ABSTENTION (DUSSUELLE Dominique), APPROUVE la prise en charge de l'intégralité des

frais pédagogiques liés au coût de la formation ; APPROUVE qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais pédagogiques ; AUTORISE le Président à signer une convention avec l'agent.

7. VOIRIE

7.1. Fonds de concours

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la voirie, indique que le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser votre président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes. Chaque fonds de concours, versé par les communes ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- ✓ Lafresguimont-Saint-Martin : travaux de bordurage rue de Charny à Montmarquet pour un fonds de concours de 3 239,60 €
- ✓ Beaucamps-le-Vieux : travaux de bordurage rue de Laboissière pour un fonds de concours de 17 403 €
- ✓ Hornoy-le-Bourg : travaux de bordurage rue des Haha pour un fonds de concours de 5 673 €
- ✓ Airaines : travaux de bordurage rue du Colonel Polidori pour un fonds de concours de 404 €
- ✓ Quevauvillers : travaux de bordurage rue du Vivier pour un fonds de concours de 8 071€
- ✓ Bermesnil : travaux de bordurage rue du cimetière pour un fonds de concours de 2 647 €
- ✓ Ô-de-Selle : travaux de bordurage au niveau de l'ouvrage d'art de Neuville-lès-Lœuilly pour un fonds de concours de 1 361 €.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 104 voix POUR, DECIDE de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus, INVITE le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

8. INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Le Président indique que la prochaine séance du Conseil communautaire, dédiée au vote du budget, se tiendra le 7 avril.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, indique que les conseillers communautaires recevront 12 jours avant la séance tous les documents, par voie dématérialisée, ce qui réduira les quantités de papier consommées.

9. QUESTION(S) DIVERSE(S).

Sylvain CHARBIONNIER, commune de Molliens-Dreuil, indique qu'il vient d'apprendre que la révision du SCOT du Grand Amiénois est en cours, or seules les polarités équipées de collèges seront reconnues comme polarité au sens du SCOT, ce qui va à l'encontre de la vision du territoire qui se veut plus rural, avec un maillage plus fin et des polarités intermédiaires (comme Quevauvillers, Hornoy-le-Bourg, Namps-Maisnil ou Molliens-Dreuil) qui jouent un rôle de proximité et de service. Il suggère donc que la CC2SO émette un vœu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire incitant les élus du Grand Amiénois à entendre la singularité des territoires ruraux et à maintenir dans le SCOT les polarités de proximité.

Le Président fait part de son accord. Il demande si Monsieur Charbonnier a évoqué le sujet avec l'Aduga récemment.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, répond qu'il a évoqué le sujet avec Jérôme Grange, le directeur de l'Aduga, qui lui a dit que l'arbitrage irait dans ce sens. Monsieur Charbonnier estime que cette décision irait à l'encontre des territoires plus ruraux comme celui de la CC2SO.

Le Président estime qu'il faudrait maintenir les conditions du précédent SCOT, avec des polarités intermédiaires comme Quevauvillers, Hornoy-le-Bourg et autres.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, affirme qu'il est important que ce maillage territorial soit conservé pour que la population bénéficie d'écoles, de maisons France services, de maisons médicales ou de crèches.

Le Président indique qu'il fera également remonter l'information avant la prochaine séance du Conseil communautaire.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, remercie Monsieur Charbonnier d'avoir abordé le sujet et précise qu'il assiste aux débats du SCOT en tant que représentant délégué de la CC2SO. Lors d'une séance de fin janvier, la question des polarités a été débattue. Les polarités que le SCOT doit retenir sont celles du SRADDET, au nombre de 19 sur le pôle métropolitain, dont certaines se trouvent dans l'aire urbaine amiénoise et rayonnent peu. Il rappelle que le pôle métropolitain s'étend jusqu'à l'EPCI du Grand Roye, à Moreuil et à Montdidier, en passant par la CC2SO, la Communauté de communes Nièvre et Somme, le Pays du Coquelicot, le Val de Somme, Corbie, etc. Il explique que dans la ligne de Beaucamps à Acheux-en-Amiénois, il n'y a pas de pôle structurant, c'est pourquoi il a plaidé au nom de la CC2SO pour que certains de ses bourgs situés sur cette ligne soient retenus. Il importe que les communes concernées dans la CC2SO ne se disputent pas ce statut car cela risquerait de profiter à une autre communauté de communes, donc il conviendrait que le Conseil communautaire puisse échanger sur le sujet lorsque l'occasion se présentera.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle aux membres de la commission mobilité, qui n'ont pas été nombreux à participer aux intercommissions, qu'une réunion de la commission se tiendra mercredi prochain et il serait ravi que la participation soit au rendez-vous.

Le Président déclare que cela concerne toutes les commissions.

En l'absence de questions et de remarques supplémentaires, le Président lève la séance, remercie les participants et les invite à un pot de l'amitié.

La Secrétaire de séance

PERONNE Michèle



Le Président

Alain DESFOSSÉS

